



Recouvrement avec une societe de vente à distance

Par **hibiscusrouge**, le **10/10/2012 à 15:06**

Bonjour,rnj'ai acheté un ordinateur sur un site que j'ai payé comptant par cb l'adresse de facturation est dans les dom et celle de livraison en france continentale. j'ai rempli toutes les formulaires indiquées lors du paiment ce site m'a facturée le montant hors taxe + les frais d'envoie. 1an et demi apres je recois une lettre de recouvrement me reclamant la tva sous prétexte d'un bug informatique. Puis je refuser de payer?, quels sont mes recours?

Par **pat76**, le **10/10/2012 à 16:12**

BonjourrrrnVous avez reçu une lettre simple?

Par **hibiscusrouge**, le **10/10/2012 à 21:00**

oui une lettre qui indique le montant dû + la pénalité en annexe le rib de la sté de recouvrement, la facture de la sté de vente à distance et une autre avec le descriptif de ce que j'ai payé le mode de paiement et le reste dû.

Par **pat76**, le **11/10/2012 à 14:26**

BonjourrrnrnC'est une lettre simple que vous avez reçu, alors direction la corbeille car aucune preuve de la réception.rnrnVous ne répondez pas et surtout vous ne versez pas un seul centime d'euro.rnrnA quelle époque a eu lieu l'achat du PC?

Par **hibiscusrouge**, le **11/10/2012 à 15:24**

Bonjour,rnrnmerci de me répondre. en mai 2011

Par **pat76**, le **11/10/2012 à 17:36**

RebonjourrrnrnEn mai 2013, il y aura prescription si aucune action en justice n'a été engagée.rnrnPour l'instant vous n'avez reçu aucune demande, donc inutile de faire des frais de timbres.rnrnSi vous recevez un courrier recommandé, revenez sur le forum, nous vous indiquerons les textes à opposer au créancier.

Par **hibiscusrouge**, le **11/10/2012 à 20:00**

merci du conseil. je vais attendre et voir la suite.

Par **hibiscusrouge**, le **11/11/2012 à 18:06**

Bonjour, rnrnj'ai reçu cette fois une lettre recommandée de la société de recouvrement qui me réclame à nouveau la tva. Que dois je faire?